

**Dép. 75**  
**« Enfant présent »**

**PRESENTATION DE L'ACTION**

***Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation***

Créée en 1987, l'association *Enfant Présent*, dispositif multi-accueil à caractère préventif, dispose de plusieurs structures sur Paris :

- sur le 20<sup>e</sup> arrondissement : un lieu multi-accueil, une crèche familiale et collective préventive, un service d'AED,
- sur le 13<sup>e</sup> arrondissement : une crèche familiale préventive et un service d'AED,
- sur le 18<sup>e</sup> arrondissement : un lieu multi-accueil, une crèche familiale et collective préventive, un accueil collectif occasionnel temporaire, un service d'AED.

***Service gérant l'action gérant l'action***

« Enfant Présent » est une association loi 1901 à but non lucratif.

***Personne à contacter***

Christine AUGUIN  
Directrice générale de l'association  
Françoise GERBER  
Conseillère technique  
15-21, rue des Montiboefus  
75020 Paris  
Tél. : 01.53.39.15.20  
E.mail : [association.enfant.present@wanadoo.fr](mailto:association.enfant.present@wanadoo.fr)

***Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

Chaque service accueille les enfants des arrondissements concernés, voire des arrondissements limitrophes.

Le site du 20<sup>e</sup> arrondissement permet un accueil de 60 enfants en crèche familiale et 20 en collective ; le 13<sup>e</sup> arrondissement : 60 en familiale ; sur le 18<sup>e</sup> arrondissement : 60 en familiale, 20 en collective, 10 accueils occasionnels. Chaque service dispose également d'un service d'AED, non sectorisé, pour 20 mesures.

***Cadre juridique***

« Enfant présent » est un mode d'accueil préventif au sein d'une crèche de droit commun auquel est intégré un service d'AED.

***Financement***

Le premier budget comprenait un financement de la Ville de Paris, de la CAF, de l'ASE (au titre de la prévention spécialisée), une participation des parents.

Actuellement, la CAF assure un financement du lundi au samedi, le complément Ville de Paris permet le financement des dimanches et des nuits. La création des services d'AED a permis d'obtenir une ligne budgétaire au titre de l'Aide sociale à l'enfance.

Le budget global de l'association est de 5,5 millions d'euros. Le prix de l'AED est de 15,53 €/jour/enfant.

La participation des parents est calculée selon le barème de la CAF. Le tarif de l'accueil de nuit correspond à 25 % du prix de journée.

## **ELABORATION DU PROJET**

### ***Critères ayant motivé le projet***

Plutôt que de demander aux familles en difficulté avec leurs jeunes enfants de s'adapter à l'existant, l'objectif était de mettre en place un dispositif susceptible de s'adapter aux besoins de ces familles. En effet,

- un nombre important d'enfants et de familles ne justifiaient pas d'un placement à l'ASE,
- le caractère des crèches restait à cette époque très normatif (couple, ayant un emploi, horaires de garde classiques...) et ne permettait pas l'accueil de certains enfants.

L'idée était de coupler l'accueil en crèche familiale avec des horaires souples à des interventions socio-éducatives auprès de parents en difficulté.

### ***Personne(s) à l'initiative du projet***

Une assistante sociale et une psychologue clinicienne d'un service d'hygiène mentale sont à l'origine de la création de ce dispositif.

### ***Références à un projet du même type***

Non.

### ***Références théoriques***

#### ***Public visé***

« Enfant présent » offre un mode d'accueil préventif au sein d'une crèche de droit commun, accueil souple et modulable pour des enfants de 0 à 3 ans avec comme spécificité le soutien et l'accompagnement de familles en difficulté dans les remaniements psychologiques et/ou dans les réorganisations sociales qu'ils ont à opérer. Une autre particularité est le fait que les parents ne sont pas nécessairement en activité professionnelle.

L'association bénéficie d'un agrément qui permet de poursuivre le suivi par une AED jusqu'aux 8 ans de l'enfant.

#### ***Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants***

Les locaux sont loués par l'association (bailleurs sociaux).

Malgré l'ancienneté et la reconnaissance du dispositif, la question du budget de l'association reste une des difficultés récurrentes étant donné que le projet ne s'intègre pas dans une ligne budgétaire précise et nécessite de fait des négociations et ajustements constants.

#### ***Objectifs du projet***

« Enfant présent », crèche de droit commun, affiche sa volonté de s'adresser particulièrement aux familles isolées, précarisées ou en difficulté psychologique, leur permettant ainsi de rompre avec la spirale de l'isolement. La crèche offre la possibilité d'accueillir des bébés ou

des jeunes enfants risquant d'évoluer sur un mode déficitaire ou manifestant déjà des troubles du développement.

Le service est ouvert 24 heures sur 24 ce qui permet d'adapter l'accueil en fonction du rythme de l'enfant et des difficultés familiales. L'accueil est évolutif, l'enfant pouvant passer d'un mode d'accueil à un autre en fonction de ses difficultés ou de celles rencontrées par sa famille.

L'objectif est d'aider le parent à organiser sa vie quotidienne en lui proposant une suppléance plus ou moins intensive pour l'enfant.

#### ***Date de début du projet***

Le projet du premier lieu d'accueil est en réflexion depuis 1984.

L'association *Enfant Présent* a été créée en 1987.

#### ***Date de démarrage de l'action***

La première crèche familiale a ouvert en 1987, rue Sorbier sur le 20<sup>e</sup> arrondissement dans un local de 35 m<sup>2</sup>.

### **GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE**

1993 : L'obtention de locaux plus grands (230m<sup>2</sup>) rue des Panoyaux 20<sup>e</sup> permet un changement de pratiques (regroupement de 4 à 5 assistantes maternelles sur des temps de journée),

1996 : ouverture d'un service d'AED avec une demande d'un poste de travailleur social supplémentaire suite à la nécessité d'un accompagnement plus intensif pour certaines familles que l'équipe en effectif réduit ne pouvait effectuer. Création de ce poste sur une ligne budgétaire AED. L'AED a permis à *Enfant présent* d'intervenir au domicile des familles mais aussi de poursuivre un suivi des enfants qui ne relevaient plus de la crèche.

1999 : ouverture de la crèche familiale sur le 13<sup>e</sup> arrondissement.

2003 : ouverture de la crèche collective sur le 20<sup>e</sup> arrondissement, dans les locaux de la crèche familiale.

2005 : ouverture d'un autre lieu d'accueil sur le 18<sup>e</sup> arrondissement.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR**

#### ***Description de l'action effective***

L'association « *Enfant Présent* » a la particularité de disposer, au sein de crèches de droit commun, de différentes possibilités d'accueil souples, modulables, permettant ainsi une suppléance familiale partielle pour des enfants présentant des troubles précoces du développement du fait de difficultés psychosociales et éducatives de leurs parents. L'enfant peut ainsi passer d'un accueil familial à un accueil collectif, ou vice-versa ; bénéficier d'un accueil occasionnel. Les horaires de l'accueil sont adaptés en fonction des besoins de la situation de l'enfant et de sa famille ceci afin de garantir l'individualisation du rythme et de la forme d'accueil. Chaque enfant bénéficie d'un planning horaire mis en place avec le référent, le chef de service et la famille. La souplesse de la structure permet, dans certains cas et ce

lorsque les circonstances le justifient, de transformer un accueil de jour en un accueil de jour couplé à des nuits dans un laps de temps très court.

L'accueil en crèche familiale offre une très grande flexibilité horaire, il est en effet ouvert 24 H/24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Il permet ainsi des accueils de nuits, de week-ends ponctuels, programmés avec les parents. Certains de ceux-ci psychologiquement fragiles ou en période de crise peuvent ainsi disposer d'un dispositif de suppléance familiale adapté à leurs difficultés.

La crèche collective propose un accueil permanent entre 8 heures et 19 heures et, depuis 2005 un accueil occasionnel entre 8 H 30 et 17 H 30, par journée, demi-journée, pour un temps tel une halte-garderie. Cet accueil peut être couplé avec un accueil chez une assistante maternelle le week-end ou la nuit.

L'objectif est d'aider progressivement le ou les parents à respecter un rythme d'accueil ceci afin d'intégrer le rythme de l'enfant et permettre au parent de s'organiser en prenant appui sur le mode de garde. L'accueil hors horaire classique permet de s'adapter aux besoins de relais de parents en difficultés.

« Enfant présent » propose parallèlement à l'accueil de l'enfant, un accompagnement individualisé des parents en vue de favoriser le remaniement relationnel et/ou la réorganisation sociale afin de les amener à assumer au mieux leurs fonctions parentales. Cet accompagnement est possible du fait de la composition des équipes conjuguant les compétences des secteurs de la petite enfance et de la protection de l'enfance.

Une autre caractéristique d'« Enfant Présent » est de disposer d'un service d'AED, non sectorisé, sur chacun des sites qui permet un suivi renforcé de certaines situations qui le nécessitent. La demande d'AED à l'ASE se décide lors des réunions de synthèse où sont invités les travailleurs sociaux extérieurs à Enfant Présent et connaissant la famille. L'objectif est d'intervenir, par une prise en charge globale, sur les difficultés sociales de la famille (dettes, logement...), de la soutenir quant aux diverses démarches (administratives, alphabétisation, logement...) et d'effectuer un travail éducatif auprès des enfants et des parents. Les parents sont ainsi rencontrés soit lors de leur venue à la crèche en entretien individuel ou lors d'actions collectives, soit lors de visites à domicile. De même pour l'enfant, il peut être vu au domicile de ses parents ou de l'assistante maternelle ou à la crèche collective.

Cette articulation modulable des différentes modalités d'accueil et d'accompagnement précoce vise à maintenir ou restaurer une relation et des liens satisfaisants entre l'enfant et ses parents.

### ***Professionnels participant à l'action (et autres services)***

Chaque équipe de crèche familiale est composée de :

- un chef de service (éducateur spécialisé ou puéricultrice ou psychologue ou éducateur de jeunes enfants),
- d'un éducateur de jeune enfant qui, outre l'intervention au domicile de l'assistante maternelle, anime des groupes d'assistantes maternelles,
- un psychologue (45% ETP)

- un pédiatre (13 % ETP)
- un éducateur spécialisé ou assistante sociale
- une infirmière
- un travailleur social pour l'AED
- des assistantes maternelles.

Les crèches collectives sont composées d'un personnel plus spécifique « petite enfance » :

- un éducateur de jeunes enfants,
- trois auxiliaires puéricultrices,
- un pédiatre (7 % ETP)
- un psychologue (25 % ETP),
- un travailleur social (20 % ETP),
- une cuisinière,
- un agent de service.

### ***Implication des professionnels***

L'équipe pluridisciplinaire de la crèche conjugue les compétences traditionnelles de la petite enfance (assistante maternelle, puéricultrice, infirmière, éducateur de jeunes enfants, pédiatre) et celle du secteur de la prévention et protection de l'enfance (éducateur spécialisé, assistante sociale, psychologue).

Chaque enfant, en plus de son assistante maternelle, bénéficie d'un référent (psychologue ou travailleur social) qui est le garant du projet individualisé auprès de l'enfant et de l'intervention globale enfant/famille.

Enfant Présent a organisé des « regroupements » d'assistantes maternelles qui peuvent être des moments d'activités partagées, des temps de régulation collective, ou des temps de formation permanente.

### ***Implication de la hiérarchie et autres institutions***

Etant donné le co-financement du dispositif, la hiérarchie d'« Enfant présent » est en relation avec les différents financeurs : CAF, Ville de Paris, ASE.

De part la diversité des populations accueillies, des relations partenariales se sont nouées avec différents services, notamment les services PMI (médecin PMI d'arrondissement, puéricultrices de secteur), service social polyvalent, CMP, services d'AED ou d'AEMO, associations diverses des territoires d'implantation...

L'intervention d'« Enfant présent » est coordonnée avec celles des services extérieurs.

Les permanences téléphoniques 24 H/24, 7j/7, sont effectuées par les trois cadres de l'association.

### ***Temps et modalités de régulation en équipe***

Différents temps de régulation sont prévus pour les équipes:

- ½ journée consacrée à l'organisation de l'accueil en crèche familiale et à la situation de chaque enfant accueilli,
- 1 H 30 hebdomadaire pour la crèche collective,
- 1 H 30 hebdomadaire pour l'AED (travailleur social et chef de service)

Outre ces temps de régulation, d'autres réunions sont mises en place :

- une réunion d'une demi-journée hebdomadaire, sur chaque site, de toutes les équipes (Assistentes maternelles, équipe technique, AED), par semestre,
- une réunion des infirmières avec un cadre de santé : 3 heures tous les 15 jours,
- une réunion médecin et chefs de service : ½ heure hebdomadaire,
- une réunion chef de service et direction : deux heures tous les 15 jours,
- une réunion médecins, chef de service, cadre de santé et direction : une fois par semestre,

### ***Modalités d'entrée en contact avec le public***

Les situations sont adressées principalement par la PMI et les puéricultrices de secteur, viennent ensuite l'Aide Sociale à l'Enfance (sortie de pouponnière, de foyers maternels), les services de pédopsychiatrie (CMP et service d'hospitalisation mère-enfant), la polyvalence de secteur, des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, des associations. Dans quelques situations, les Juges des enfants formulent une injonction de fréquentation du lieu d'accueil (à noter qu' « Enfant présent » n'exerce pas d'AEMO judiciaire). L'admission se fait après consultation effectuée par le pédiatre de la crèche.

### ***Implication des usagers***

L'intervention auprès des parents est adaptée selon leur situation et déterminée avec eux. Il s'agit, pour la plupart des situations, de les aider à sortir de l'isolement social et de rétablir ou restaurer des liens de confiance avec leur environnement ; de les accompagner dans le quotidien, dans la découverte de leur rôle de parent, de les amener à reconsidérer leurs valeurs, leurs modèles, leurs pratiques en matière d'éducation pour mieux résoudre les conflits que suscite l'éducation des enfants.

Lors de chaque admission, il est repéré :

- les éventuels relais familiaux, amicaux et de voisinage,
- les éventuelles prises en charge par d'autres services,
- les orientations nécessaires,
- les conditions socio-économiques de la famille.

Les modalités d'accueil de l'enfant sont pensées en fonction de ces différents paramètres et de la demande de la famille.

Les parents contribuent financièrement à l'accueil de l'enfant en fonction de leurs revenus (tarif CAF).

### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

Les horaires d'ouverture sont :

- 8 h-19 heures pour la crèche collective,
- 8 H 30-17 H30 pour l'accueil occasionnel
- 6 H30-20 H30 avec possibilités d'accueil de nuit et de week-ends pour la crèche familiale.

Une permanence téléphonique existe 24 h/24.

### ***Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif***

Les différents dispositifs sont bien repérés par les partenaires et les familles, il n'est pas nécessaire d'effectuer une information plus personnalisée.

*Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère*

Les structures de l'association répondent à un besoin d'accueil dans l'entre-deux des dispositifs ASE et PMI.

*Réaménagement ou évolution du projet*

RAS

*Autre projet actuel*

Un projet d'ouverture par l'association, d'une nouvelle structure dans le Val d'Oise est actuellement en cours. Un projet est également en réflexion sur l'Essonne.

**REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET  
(regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)**

Malgré l'ancienneté du dispositif, l'équipe ressent un manque de reconnaissance étant donné leur positionnement au carrefour du cadre juridique ASE et PMI.

**ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION**

*L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? Oui*

Plusieurs évaluations ont été réalisées :

- 1993 : « *Enfant Présent* » une crèche familiale entre accueil et prévention. Evaluation d'un mode d'accueil innovant. Groupe de recherche sur la reproduction et l'innovation sociales (GERIS). Etude coordonnée par Michel Corbillon.
- 1997 : audit réalisé par l'URIOPSS.
- 1999 : *Suppléance familiale précoce et soutien à la parentalité : Enfant Présent, un dispositif de prévention socio-éducative innovant*. Equipe de recherche et d'intervention en suppléance familiale et éducation résidentielle (ERISFER). Etude coordonnée par Dominique Fablet.

*Modalités*

- Etude du GERIS : Les chercheurs s'étaient donné trois axes : l'évaluation préalable des intentions, l'évaluation des processus et la mesure des effets. Les dimensions principalement étudiées sont : la clientèle effective, les prestations, le système d'organisation et les effets à court terme sur une cohorte d'enfants et de leur famille.
- Etude ERISFER : cette étude visait à dégager les principales caractéristiques des modes de fonctionnement et des pratiques développées par Enfant Présent et à analyser les évolutions intervenues au cours des dernières années.

Ces deux recherches sont consultables sur le site de l'ONED.

*Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)*

Des groupes d'analyse de la pratique sont mis en place depuis trois ans.

*Modalités d'analyse de la structure*

Fiche effectuée le : 7 février 2006

A partir de :

- rencontre par trois membres de l'ONED de la Directrice adjointe de l'association, un chef de service, une assistante sociale, une éducatrice
- analyse de documents : rapport d'activité 2001, 2003, projets d'établissement 20<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, rapport final du GERIS 1993, rapport de recherche ERISFER 1999.